



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône



Bulletin départemental

n° 278

du 06 novembre 2024

Sommaire

Division des Personnels Enseignants	
○ dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement du premier degré confrontés à des difficultés de santé	3

Division des personnels enseignants
DPE 2

Référence postes adaptés RS2025

Affaire suivie par :
Jean-Claude MASINI
Tél : 04 91 99 67 52
Nadine ANDRAUD
Tél : 04 91 99 66 44
Mél : ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr
28-34, Boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille cedex 1

Marseille, le 5 novembre 2024

Le directeur académique des services
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les instituteurs et professeurs des écoles
sous couvert de
Mesdames et messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
Mesdames et messieurs principaux de collège

Objet : dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement du premier degré confrontés à des difficultés de santé

Références :

- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- Décret n°2015-652 du 10 juin 2015 relatif aux dispositions réglementaires des livres VIII et IX du code de l'éducation (articles R911-12 à R911-30 sur l'adaptation du poste de travail, articles R911-15 à R911-18 sur l'aménagement du poste de travail, articles R911-19 à R911-30 pour l'affectation sur un poste adapté, livre IX) ;
- Arrêtés n°2012 du 1er février 2012 portant délégation de signature aux DASEN ;
- Circulaire académique DIPE/24-1025-910 publiée au bulletin académique n°1025 du 04/11/2024 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale du second degré confrontés à des difficultés de santé.

PJ : 3 annexes

La mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des personnels enseignants titulaires du 1^{er} degré, est assurée sous la responsabilité du Directeur des relations et des ressources humaines.

Les mesures qu'il prévoit sont destinées aux personnels dont l'état de santé s'est altéré, et requièrent l'avis des médecins du travail.

Il convient de procéder, dès à présent, à la préparation des candidatures à un poste adapté ou à un aménagement du poste de travail pour l'année scolaire 2025/2026.

A ce titre, vous trouverez les mesures relatives au dispositif d'accompagnement des personnels enseignants confrontés à des difficultés de santé dans la circulaire académique DIPE/24-1025-910 citée en référence.

La procédure départementale à suivre pour déposer une demande est énoncée dans cette présente note de service.

I-1 CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les personnels concernés par le dispositif peuvent solliciter différentes mesures. Ils doivent constituer des dossiers, pour que leur situation personnelle puisse être examinée par le service en charge du dispositif à la DSDEN, celui de santé et la DRRH et que la(es) mesure(s) la(es) plus appropriée(s) puisse(nt) être retenue(s) et mise(s) en place en fonction des possibilités académiques.

Le dossier administratif comprend :

- le courrier de demande de l'intéressé(e),
- la fiche de « renseignements » (Annexe I),
- la fiche de « demande d'aménagements du poste de travail » (Annexe II) et/ou la fiche de « demande d'affectation sur poste adapté » (Annexe III),
- le cas échéant, l'attestation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Le dossier médical comporte :

- un certificat médical récent précisant de manière détaillée la nature de la maladie et les difficultés ou l'incapacité qu'elle entraîne dans l'exercice des fonctions (ORIGINAL sous pli cacheté) accompagné d'un courrier explicatif de l'agent à l'attention du médecin du travail,
- le relevé des congés (maladie, longue maladie, longue durée) ou l'arrêté de disponibilité d'office. Il convient de préciser si les congés de longue durée déjà obtenus ont été accordés pour une affection de nature différente de celle dont l'intéressé(e) souffre à la date de présentation de la demande,
- l'avis du conseil médical départemental pour les personnels qui sont placés, au moment où ils postulent, en congé de longue maladie, de longue durée, en disponibilité d'office ou après 6 mois de congé de maladie ordinaire (les personnels en congé de longue maladie, en congé de longue durée ou après 12 mois de congé de maladie ordinaire ne peuvent reprendre leurs fonctions, même par le biais du poste adapté, en l'absence d'avis favorable du conseil médical),
- le cas échéant l'attestation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) délivrée par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

I-2 DATES DE TRANSMISSION DES DOSSIERS (administratif et médical)

I-2-1 Dossier administratif

Les personnels doivent envoyer leur dossier en 2 exemplaires à leur I.E.N au plus tard le **LUNDI 2 DECEMBRE 2024** – délai de rigueur.

Les inspecteurs de l'éducation nationale transmettent le dossier administratif (en 1 EXEMPLAIRE) après l'avoir visé à la DSDEN des Bouches du Rhône au plus tard le **LUNDI 9 DECEMBRE 2024** – délai de rigueur.

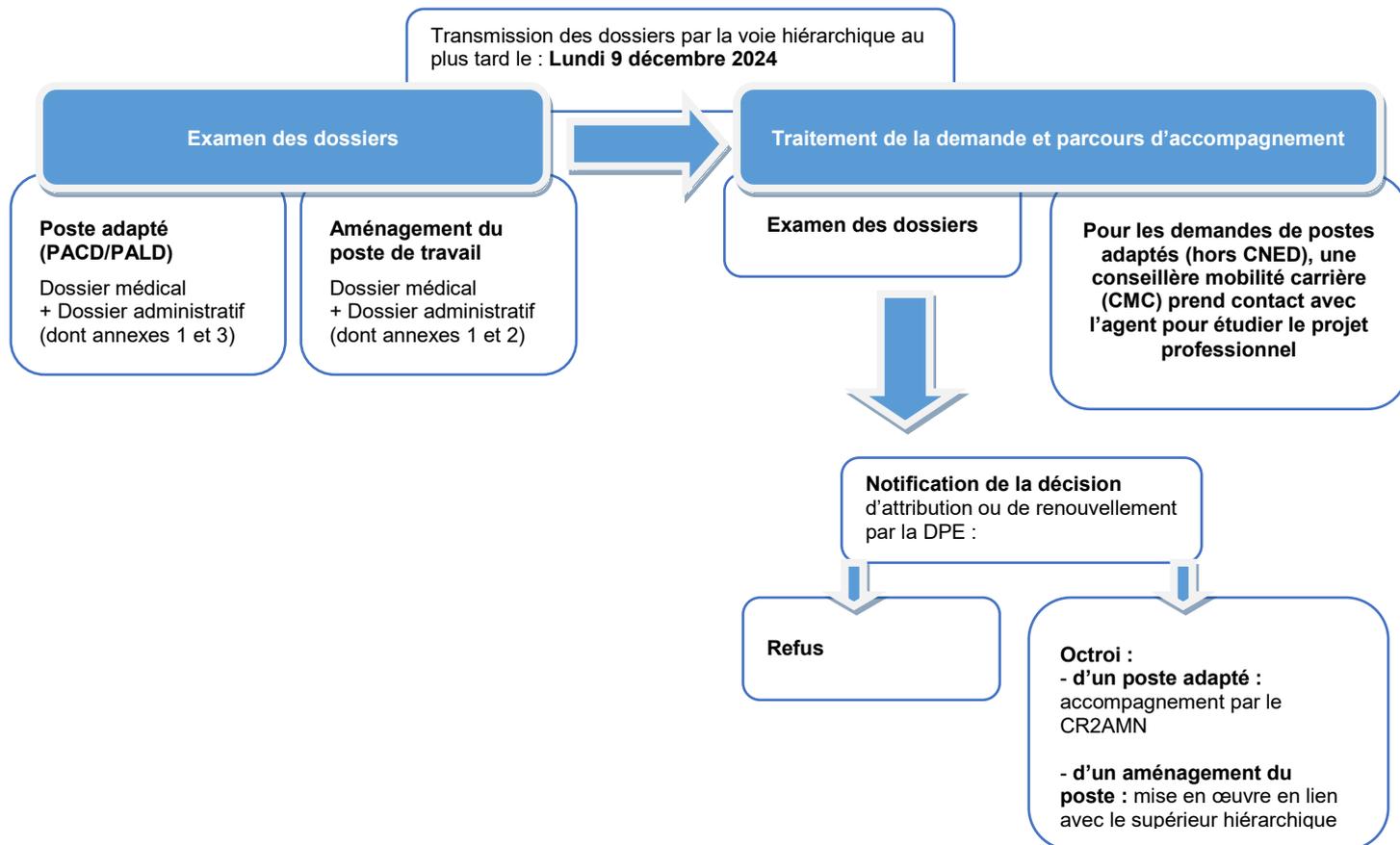
I-2-2 Dossier médical

Les inspecteurs de l'éducation nationale transmettent par voie postale uniquement le dossier médical, sous enveloppe cachetée par l'intéressé(e), accompagné d'un exemplaire du dossier administratif + RQTH directement au :

Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille
Service santé et social – Médecine de prévention
à l'attention du Docteur Marielle FABBRICELLI,
Place Lucien Paye 13621 - Aix-en-Provence Cedex 1.

pour le **LUNDI 9 DECEMBRE 2024** – délai de rigueur.

II - SYNTHÈSE DES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE



Le directeur académique

Jean-Yves BESSOL

ANNEXE I
FICHE DE RENSEIGNEMENTS

**DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS DU POSTE DE TRAVAIL OU
D'AFFECTATION SUR POSTE ADAPTÉ
POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025**

(à retourner pour toute demande à la DSDEN-DPE2 et au service de santé pour le
9 décembre 2024)

I - SITUATION ADMINISTRATIVE

Nom :	Corps :
Nom de jeune fille :	Spécialité :
Prénoms :	Échelon actuel :
Date de naissance	
Établissement d'affectation actuel :	
Situation de famille (à cocher) :	Adresse personnelle :
<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> PACSÉ(e) <input type="checkbox"/> Veuf (ve)	
Profession du conjoint :	N° téléphone :
	N° Portable :
Nombre d'enfants : dont à charge : (indiquer l'âge de chacun d'eux)	Mél :
Autre charge de famille :	
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) (à cocher) :	Fournir copie en cas d'obtention récente ou de renouvellement récent du statut de travailleur handicapé
<input type="checkbox"/> Oui Dates (début et de fin) : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Demande en cours auprès de la MDPH	

II – PARCOURS PROFESSIONNEL

Année de recrutement :
Ancienneté générale de service au 01/09/2024 :
Dossier de demande de retraite déposé (à cocher) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Pour quelle date de départ :

ANNEXE II
DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS DU POSTE DE TRAVAIL
POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025

(à retourner pour toute demande à la DSDEN-DPE2 et au service de santé pour le
9 décembre 2024)

NOM :

PRENOM(S) :

I - SITUATION ACTUELLE (cocher la ou les cases correspondantes)

<input type="checkbox"/> EN POSTE	<input type="checkbox"/> temps plein	<input type="checkbox"/> temps partiel (préciser la quotité)
<input type="checkbox"/> CMO <input type="checkbox"/> CLM <input type="checkbox"/> CLD	<input type="checkbox"/> en temps partiel thérapeutique	<input type="checkbox"/> en disponibilité d'office après CLM ou CLD
<input type="checkbox"/> PACD <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} année		
<input type="checkbox"/> PALD <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} année <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} année		

Personnel déjà en poste adapté :
 Lieu d'exercice :
 Horaire hebdomadaire effectué :
 Nature du poste occupé :
 Description des fonctions assurées :

Personnel bénéficiant d'un AMÉNAGEMENT DU POSTE

- Adaptation de l'emploi du temps
- Attribution d'une salle de cours
- Allègement horaire (*O.R.S. réduites jusqu'au tiers*)
 Nombre d'heures de décharge :
- Aménagement du service (*O.R.S. réduites jusqu'au tiers pour effectuer d'autres tâches*)
 Fonctions assurées pendant la décharge :
 Nombre d'heures de décharge :

Personnel bénéficiant d'une ASSISTANCE HUMAINE

II – AMÉNAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL SOUHAITÉ AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026
(cocher la ou les cases correspondantes)

Adaptation de l'emploi du temps (à préciser)

 Attribution d'une salle de cours (à préciser)

 Allègement horaire (réduction de l'ORS jusqu'au tiers pour suivre des soins médicaux)
Nombre d'heures (à préciser):

☐ Aménagement du service - (ORS réduites jusqu'au tiers pour effectuer des tâches différentes de l'activité professionnelle classique)

Indiquer l'ordre de priorité par numérotation de 1 à 4

- Appui aux fonctions administratives
- prise en charge de petits groupes d'élèves dans le cadre du soutien
- fonctions dans un CDI- vie scolaire
- autres :

Nombre d'heures (à préciser) :

Rappel des modalités d'attribution : les allègements de service, qui correspondent à un accompagnement limité dans le temps, ne peuvent être envisagés comme une compensation d'un handicap pérenne. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils sont attribués au titre d'une année scolaire et ne sont pas reconduits de manière automatique, et, s'ils le sont, c'est généralement de manière dégressive.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'attribution des allègements de service

Date et signature de l'agent,

Avis de l'IEN (à cocher) :

- favorable
- défavorable

Commentaires éventuels sur la demande :

Date et visa

ANNEXE III
DEMANDE D'AFFECTATION EN POSTE ADAPTÉ
POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025

(à retourner pour toute demande à la DSDEN-DPE2 et au service de santé pour le
9 décembre 2024)

NOM :

PRENOM(S) :

I - SITUATION ACTUELLE (cocher la ou les cases correspondantes)

<input type="checkbox"/> EN POSTE	<input type="checkbox"/> temps plein	<input type="checkbox"/> temps partiel (préciser la quotité)
<input type="checkbox"/> CMO <input type="checkbox"/> CLM <input type="checkbox"/> CLD	<input type="checkbox"/> en temps partiel thérapeutique	<input type="checkbox"/> en disponibilité d'office après CLM ou CLD
<input type="checkbox"/> PACD <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} année		
<input type="checkbox"/> PALD <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} année <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} année		

Personnel déjà en poste adapté :
 Lieu d'exercice :
 Horaire hebdomadaire effectué :
 Nature du poste occupé :
 Description des fonctions assurées :

Personnel bénéficiant d'un AMÉNAGEMENT DU POSTE au niveau des horaires
 Adaptation de l'emploi du temps
 Attribution d'une salle de cours
 Allègement horaire (*O.R.S. réduites jusqu'au tiers*)
 Nombre d'heures de décharge :
 Aménagement de l'emploi du temps (regroupement des O.R.S. sur quelques jours)
 Aménagement du service (*O.R.S. réduites jusqu'au tiers pour effectuer d'autres tâches*)
 Fonctions assurées pendant la décharge :
 Nombre d'heures de décharge :

Personnel bénéficiant d'une ASSISTANCE HUMAINE

II – NATURE DE LA DEMANDE (cocher la ou les cases correspondantes)

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} demande de poste adapté | <input type="checkbox"/> PACD | <input type="checkbox"/> PALD |
| <input type="checkbox"/> Renouvellement | <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année de PACD | <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} année de PACD <input type="checkbox"/> PALD |

III - PROJET PROFESSIONNEL

L'affectation en poste adapté doit permettre le retour dans les fonctions antérieures ou de préparer une reconversion professionnelle.

Projet professionnel en cours ou envisagé (cocher la case selon l'option choisie) :

Retour aux fonctions antérieures

Mobilité dans la fonction publique

Préparation de concours interne(s) ou externe(s)
 Demande de détachement avec ou sans mobilité géographique

Réorientation vers le secteur privé

Autre

